

Division du sport de masse
Secteur de gymnastique aux agrès
2021

Prescriptions de concours

FSG-Team-Challenge aux agrès

Table des matières

1	Sens et but des Prescriptions de concours	2
2	Compétences.....	2
3	Type de compétition	2
4	Mode de déroulement.....	2
5	Conditions de participation	3
6	Entourage	3
7	Installations et engins	4
8	Tenue vestimentaire	4
9	Inscriptions.....	5
10	Direction des concours et jury	6
11	Taxation	6
12	Distinctions	6
13	Finances	7
14	Assurances	7
15	Médias	7
16	Informations légales.....	8
17	Antidopage.....	8
18	Dispositions finales	8
19	Aperçu du calendrier.....	8

1 Sens et but des Prescriptions de concours

Les Prescriptions de concours du FSG-Team-Challenge aux agrès servent de base à la conception et au déroulement de cette manifestation de substitution (en lieu et place des championnats suisses de gymnastique aux agrès féminine par équipes / Elle+Lui). Elles contiennent les principes valables pour l'élaboration de la Convention avec l'organisateur du FSG-Team-Challenge de gymnastique aux agrès, des prescriptions et de la taxation.

2 Compétences

2.1 Statuts

En vertu de l'art. 17 des statuts FSG, la Fédération suisse de gymnastique (FSG) édicte les Prescriptions de concours ci-après.

2.2 Autorités

Le FSG-Team-Challenge aux agrès relève de la compétence du secteur de gymnastique aux agrès de la division sport de masse de la FSG. Un organisateur est engagé pour l'organisation de la manifestation.

3 Type de compétition

3.1 Règlements

Le programme de compétition de gymnastique aux agrès individuelle (GAI), édition 01.2020, ainsi que la version de la table de classification GAI en cours de validité lors du FSG-Team-Challenge aux agrès s'appliquent.

4 Mode de déroulement

4.1 Publication

Le FSG-Team-Challenge aux agrès est publié sur les canaux de la FSG (réseaux sociaux, site internet, etc.) et auprès des responsables agrès cant./rég. pour leur déroulement et participation. Il est organisé le week-end de la semaine 46 du calendrier.

4.2 Horaires de passage / Livret de fête

Le livret de fête comportant les horaires de passage est disponible uniquement sur support numérique. Les directives de l'organisateur et de la direction des concours figurant dans le livret de fête sont contraignantes.

4.3 Concept de la compétition

Il y a au total quatre catégories, deux qui concourront samedi et deux qui concourront dimanche. Une catégorie doit comporter cinq gymnastes, masculins et féminins, des C5-CD/H (cf. pt 4.4) avec au maximum deux gymnastes masculins. Tous les gymnastes (même les hommes) disputent un concours à quatre branches. Cependant, si le gymnaste opte pour les barres parallèles, la note obtenue sera inscrite sur l'engin annulé (par exemple le sol). Il est important de respecter strictement les directives des répartitions par catégorie lors de l'inscription !

4.4 Catégories

Cat. A: C6 / CD/H	0 - 2 gymnaste(s)
C7	0 - 5 gymnaste(s)
Total	5 gymnastes (y compris 1-2 gm)

Cat. B: C5	0 - 2 gymnaste(s)
C6 / CD/H	0 - 3 gymnaste(s)
C7	0 - 2 gymnaste(s)
Total	5 gymnastes (y compris 1-2 gm)

Cat. C: C5	1 - 3 gymnaste(s)
C6 / CD/H	1 - 3 gymnaste(s)
C7	0 - 1 gymnaste(s)
Total	5 gymnastes (y compris 1-2 gm)

Cat. D: C5	2 - 5 gymnastes
C6 / CD/H	0 - 4 gymnaste(s)
Total	5 gymnastes (y compris 1-2 gm)

5 Conditions de participation

5.1 Affiliation

Au délai d'inscription, respectivement au délai d'inscription nominative, tous les participants doivent être inscrits comme membres actifs de la Fédération suisse de gymnastique sous peine de ne pas pouvoir prendre le départ.

Tous les participants doivent pouvoir prouver leur affiliation lors de la manifestation.

5.2 Associations

Peuvent participer tous les gymnastes issus d'une sociétés/section et section spéciale de la Fédération suisse de gymnastique, de Satus et de SVKT.

Chaque association cantonale de gymnastique de la FSG peut inscrire cinq gm et gf dans les catégories A, B, C et D. Les conditions par catégorie sont définies précisément dans l'art. 4.4. Tous les gymnastes d'une équipe doivent être issus de la même association de gymnastique.

Les associations régionales de Berne ont le même droit de participation qu'une association cantonale.

Les associations cantonales de gymnastique ayant moins de quatre gymnastes par catégorie peuvent se regrouper avec une autre association dans la même situation afin de former une équipe commune.

5.3 Gymnastes

Le/la gymnaste doit être éligible dans la catégorie correspondante selon l'attestation de catégorie. Il n'y a pas de restriction due à un âge minimal ou à un nombre de points donné.

Chaque gymnaste ne peut participer qu'une fois.

Important : les gymnastes ayant disputé une compétition de gymnastique artistique cette année n'ont pas le droit de participer au FSG-Team-Challenge aux agrès.

L'âge minimum pour la catégorie des dames est de 22 ans, pour la catégorie des hommes de 28 ans.

5.4 Gymnastes de remplacement

Un/e gymnaste blessé(e) pendant l'entraînement général précédant la compétition peut être remplacé(e) par un/e gymnaste de substitution en possession d'une carte de fête valable délivrée au préalable par l'organisateur. Lors du défilé d'entrée, au début de la compétition, le/la gymnaste de remplacement ne peut pas stationner sur l'aire de compétition.

6 Entourage

Chaque équipe inscrite reçoit une carte d'entourage gratuite et, en supplément pour chaque association, deux cartes de fête pour les pousseurs aux anneaux.

Les membres de l'entourage peuvent commander des bons repas en sus des cartes de fête d'entourage remises.

Pendant la compétition, seule un membre de l'entourage par catégorie et par association est admis sur l'aire de compétition, et un pousseur supplémentaire pour les anneaux balançants. Les équipes ne respectant pas cette règle seront exclues du concours par équipes.

7 Installations et engins

7.1 Installations de concours

L'organisateur met à disposition les engins (cf. annexe 1, liste d'engins) conformément aux directives de la FSG. Renseignements auprès du GS Compétitions.

Les gymnastes et l'entourage contrôlent eux-mêmes l'engin et la disposition des tapis avant chaque discipline.

Les exercices sont effectués à une barre fixe et aux anneaux.

La longueur des cordes des anneaux balançants est indiquée dans le livret de fête.

Les exercices au sol sont effectués sur un praticable de compétition.

La quantité et l'utilisation des différents engins sur les places de concours sont du ressort de la direction générale des concours. Tout changement nécessite l'accord préalable de cette dernière.

7.2 Echauffement

Une salle sans engins est à disposition des gymnastes pour leur échauffement.

7.3 Echauffement aux engins

Il n'y a pas d'échauffement préalable aux engins. Ce dernier est intégré dans la compétition.

A compter du jeudi précédant le FSG-Team-Challenge aux agrès, la société/association organisatrice ne peut pas s'échauffer, respectivement s'entraîner, aux engins de compétition officiels.

7.4 Généralités

7.4.1 Vestiaires

L'organisateur se charge d'attribuer un nombre suffisant de vestiaires aux gymnastes et aux membres de l'entourage. Observer les directives. Selon la situation sanitaire (coronavirus), des mesures seront prises pour restreindre l'utilisation des vestiaires.

7.4.2 Hébergement et repas

Des chambres à 12 lits en nombre limité sont disponibles pour héberger les gymnastes et les membres de l'entourage. Les cantons en assument l'organisation et le coût (premier arrivé premier servi).

En cas de nécessité, les associations ont en outre la possibilité de réserver directement des chambres dans l'auberge de jeunesse de Baden : <https://www.youthhostels.ch/de/hostels/baden/>.

Le cas échéant en fonction de l'heure, les clés des chambres sont à retirer auprès du CO.

L'organisateur veille à ce que les gymnastes et les membres de l'entourage aient un repas.

Commander à l'aide du formulaire d'inscription (outil d'inscription) par le biais du responsable de gymnastique aux agrès de l'association cantonale de gymnastique.

8 Tenue vestimentaire

8.1 Gymnastes

Les gymnastes portent une tenue réglementaire et uniforme lors de la compétition et ils représentent ainsi leur canton. Cela signifie que les gymnastes portent une tenue de gymnastique uniforme.

8.2 Publicité

Les inscriptions publicitaires sont régies par les « Directives sur la publicité sur les tenues lors des manifestations FSG », éd. 2001, mise à jour avril 2010.

8.3 Entourage

Les membres de l'entourage présents sur l'aire de compétition portent une tenue et des chaussures de gymnastique (pas de tenue civile). Le non-respect de cette disposition entraîne le renvoi de l'aire de compétition.

8.4 Dossards

Les concurrents et les membres de l'entourage doivent montrer indiquer leur dossard sur le tableau prévu à cet effet.

9 Inscriptions

9.1 Généralités

Les participants sont tenus d'acheter une carte de fête auprès de l'organisateur. Possibilité de réserver des repas et nuitées supplémentaires.

Sont inclus dans la carte de fête :

- un repas,
- une participation à la finance de participation de l'équipe,
- les médailles et prix,
- la redevance FSG,
- une contribution pour les infrastructures.

9.2 Inscriptions

Les associations doivent s'inscrire dans les délais via l'outil d'inscription FSG-Contest. Les inscriptions ouvrent **fin juin 2021** ; le lien ainsi que la connexion sur l'outil d'inscription sont envoyés par courriel aux responsables d'association.

Saisir le nombre de gymnastes et d'équipes dans l'outil d'inscription d'ici le **31 juillet 2021** et indiquer également le nombre de cartes de fêtes à payer à l'organisateur d'ici le **31 juillet 2021**.

Si, malgré un rappel, le paiement n'est pas effectué pour le 16 août 2021, l'art. 13.2 du Règlement sur les sanctions s'applique.

Les inscriptions nominatives doivent être saisies dans FSG-Contest d'ici le **31 octobre 2021**. Les gymnastes doivent indiquer les quatre engins auxquels ils souhaitent travailler.

Le responsable veille à ce que les délais soient respectés, il contrôle l'affiliation à la FSG et en confirme l'exactitude.

9.3 Changements / Inscriptions tardives

Les changements sont possibles entre le 31 octobre et le 12 novembre 2021 à 12h. Les inscriptions tardives, après le 31 juillet 2021, entraînent un doublement du prix des cartes de fête.

9.4 Délai d'inscription

Le délai d'inscription fixé pour le nombre définitif de gymnastes en lice dans chaque catégorie ainsi que le délai pour les inscriptions nominatives sont communiqués aux responsables en même temps que la documentation.

Pour que les inscriptions soient valables, il faut que les cartes de fête soient commandées et payées au CO d'ici le **31 juillet 2021**.

9.5 Répartition des divisions

Les divisions sont tirées au sort par les responsables cantonaux lors des CS de l'année précédente pour l'année suivante. A cause de la crise du coronavirus ayant marqué 2020, ce sont les CS 2019 qui sont pris en compte. Les catégories 1-23 ont été tirées au sort. L'ordre de passage des gymnastes dans leur division est celui noté par leur responsable sur la fiche. Durant la compétition, les associations travaillent en alternance aux différents engins.

Les gymnastes de remplacement prennent la place des gymnastes qu'ils remplacent et ils suivent le même ordre de passage. Aucun remplacement n'est plus possible après le défilé d'entrée.

10 Direction des concours et jury

10.1 Direction des concours

La direction de concours relève de la compétence du secteur de gymnastique aux agrès FSG.

L'ordre des engins est du ressort de la direction des concours.

L'ordre de passage des gymnastes est du ressort de la direction des concours.

10.2 Jury

Les juges sont proposés par les responsables d'association pour le 31 août 2021 conformément aux contingents des juges puis élus par le secteur de gymnastique aux agrès. Seuls les juges brevetés (brevet 2) sont admis. Les associations annoncent les juges à la direction des concours selon le contingent à l'aide du formulaire correspondant d'ici le 31 août 2020.

Les associations n'arrivant pas à inscrire suffisamment de juges sont priées de contacter la direction des concours au préalable pour essayer de trouver une solution.

En cas d'absence d'inscription de juges après le 31 août 2021, le secteur de gymnastique aux agrès se réserve le droit de retirer à l'association/la société en question le droit de participer.

Pour chaque engin, le jury est composé de quatre juges.

Le CO fournit un secrétaire compétent (adulte).

Les juges des équipes suivent un cours de formation continue obligatoire la veille au soir du premier jour de compétition.

11 Taxation

11.1 Prescriptions de taxation

Le programme de compétition de gymnastique aux agrès individuelle (GAI), édition 01.2020, ainsi que les tabelles de classification GAI en cours de validité.

Pour la qualification pour la finale du saut, les deux sauts sont déjà notés dans le concours général. La moyenne des deux notes donne la note finale pour la qualification.

11.2 Taxation des équipes

Conformément à l'art. 4.4, les équipes peuvent être constituées de cinq gymnastes au maximum. Les quatre meilleures notes par engin comptent.

12 Distinctions

12.1 Classements

12.1.1 Vainqueur du FSG-Team-Challenge aux agrès

Le vainqueur du FSG-Team-Challenge aux agrès est l'équipe ayant le total de points le plus élevé dans chacune des catégories A, B, C et D.

Les quatre meilleurs résultats individuels par discipline sont pris en compte.

12.1.2 Egalité de points

En cas d'égalité de points, celle-ci n'est pas départagée.

12.2 Médailles

Tous les gymnastes des trois premières équipes des catégories A, B, C et D reçoivent une médaille (avec ruban) d'or, d'argent ou de bronze.

Les membres de l'entourage de ces équipes victorieuses reçoivent également une médaille (avec ruban) d'or, d'argent ou de bronze.

En outre, les gymnastes des équipes victorieuses dans les catégories A, B, C et D reçoivent un prix au nom de la FSG.

12.3 Distinctions

A partir du 4^e rang, aucune distinction n'est décernée.

12.4 Cérémonie protocolaire

La cérémonie protocolaire se déroule au terme de la compétition dans la salle de sport. Les gymnastes et membres de l'entourage se présentent en tenue de gymnastique à la cérémonie.

Aucune distinction ni médaille n'est remise avant ou après la proclamation des résultats. Exception : la livraison ultérieure des médailles/distinctions commandées par après pour les gymnastes ex-aequo.

13 Finances

13.1 Cartes de fête

Les cartes de fête doivent être définitivement commandées en même temps que les premières inscriptions et le montant payé au CO d'ici le **31 juillet 2021**. Repas supplémentaires via l'outil d'inscription de la FSG.

En cas de blessure, le montant des cartes de fête n'est pas remboursé.

13.2 Tarifs

Carte de fête par participant	Fr. 80.00
Inscription tardive par participant	Fr. 140.00
Paiement en retard, par jour	Fr. 10.00
Dépôt en cas de protêt	Fr. 100.00

14 Assurances

14.1 Gymnastes et juges

Conformément au règlement de la Caisse d'assurance de sport (CAS), les gymnastes déclarées membres FSG sont assurées pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents (en complément à des assurances tierces). De plus, le Règlement de la Caisse d'assurance de sport de la FSG est en vigueur.

15 Médias

15.1 Presse et radio locale

D'entente avec le chef médias FSG, l'organisateur s'occupe de la presse nationale. Il est conseillé aux associations cantonales et aux sociétés de fournir des informations appropriées sur la participation de leurs gymnastes à la presse régionale et locale ainsi qu'à la radio locale.

15.2 Photos, vidéos, films

Aucune prise de vue n'est autorisée durant la compétition exception faite de l'équipe vidéo FSG officielle et des photographes accrédités. Les médias portent un gilet média FSG.

16 Informations légales

16.1 Obligation de paiement

Les participants qui, nonobstant les rappels, ne se seront pas acquittés de leurs obligations financières d'ici le 12 novembre 2021 ne seront pas autorisés à concourir.

16.2 Protêts

Les protêts concernant des décisions du jury sont à remettre par écrit à la direction des concours dans les 15 minutes qui suivent l'annonce de la note. Une taxe de Fr. 100.00 est à joindre à chaque protêt. En cas de rejet du protêt, la taxe revient à la direction des concours.

Le jury est composé du directeur de compétition, de son suppléant, du chef des juges et du juge 1 de l'engin en question.

L'instance supérieure est la division du sport de masse de la Fédération suisse de gymnastique. Toute violation entraîne l'application du règlement sur les amendes et les sanctions de la FSG.

16.3 Violation des directives

Toute violation des directives est passible de disqualification.

16.4 Comportement antisportif

Tout comportement antisportif de la part de gymnastes ou de leurs accompagnateurs que ce soit avant, pendant ou après la compétition est puni conformément le programme de compétition de gymnastique aux agrès individuelle 2020 et au règlement sur les amendes et les sanctions de la FSG.

17 Antidopage

17.1 Statut du dopage

La Fédération suisse de gymnastique est membre de l'association faîtière du sport (Swiss Olympic) et est soumise au statut sur le dopage. Des contrôles peuvent avoir lieu durant les championnats suisses. De plus amples informations sous: www.antidoping.ch.

18 Dispositions finales

18.1 Entrée en vigueur

Les présentes Prescriptions de concours entrent en vigueur le **25 juin 2021**.

18.2 Compléments et adaptations

Tous les cas non réglés dans les présentes Prescriptions de concours sont décidés définitivement par la direction des concours, respectivement par la FSG.

En cas de divergence d'interprétation, le texte allemand fait foi.

Sur demande du secteur de gymnastique aux agrès, la division du sport de masse peut procéder à des modifications.

19 Aperçu du calendrier

Ouverture des inscriptions	fin juin 2021
Annonce des gymnastes	31 juillet 2021
Annonce des juges	31 août 2021
Paiement cartes de fête et commandes gymnastes	31 juillet 2021
Inscriptions nominatives des gymnastes	31 octobre 2021
Annonce engins (seulement gm)	31 octobre 2021
Changements motivés d'ici le	12 novembre 2021, 12h

Aarau, juin 2021

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE
Division du sport de masse



Jérôme Hübscher
Chef du sport de masse



Simon Marville
Chef du secteur gym. aux agrès



Reini Hutter
Directeur des concours

Liste des engins

(sous réserve, selon chiffres d'inscription)

Saut (*élan de 20 m au moins*)

- 1 caisson suédois, 130 – 140 cm de haut
- 2 mini-trampolines open-end
- 2 bandes à mesurer de 20 m plus marquage élan de 20 m au moins
- 24 tapis de 6cm
- 4 tapis de chute de 40 cm avec bande velcro
- 2 tapis légers Comfort Grande (300 x 180 x 7cm), disponibles auprès de la FSG
- 4 bancs
- 4 tables
- 10 chaises

Anneaux balançants (*longueur des cordes : 5,50 m – 6,20 m*)

- 4 paires d'anneaux balançants
- 40 tapis de 6cm
- 8 tapis de chute de 40 cm avec bande velcro
- 4 tapis de gymnastique légers Comfort Grande (300 x 180 x 7cm), disponibles à la FSG
- 2 bacs à magnésie plus cubes de magnésie (quantité selon nécessité)
- 4 bancs
- 4 tables
- 10 chaises

Sol

- 2 praticables de compétition d'au moins 17 m / 2m de large
- 2 tapis Spieth, 17 m de long au moins, 2 m de large au moins ou article équivalent
- 8 tapis de 6cm
- 4 bancs
- 4 tables
- 10 chaises

Barre fixe basse et haute

- 4 installations réglables
- 1 portique de 2,60 m à partir du bord supérieur du tapis jusqu'au bord inférieur de la barre
- 30 tapis de 6 cm
- 5 tapis de 16 cm
- 1 tapis de chute de 40 cm
- 1 tapis Spieth de 12x2 m
- 1 mini-trampoline open-end
- 4 tremplins Reuther rembourrés
- 3 bacs de magnésie plus cubes de magnésie (quantité en fonction de l'utilisation)
- 2 papiers émeri
- 6 bancs
- 6 tables
- 15 chaises

Barres parallèles olympiques ou de compétition

- 1 barre olympique ou de compétition avec partie intermédiaire au sol
- 1 sous-revêtement antiglisse pour barres parallèles
- 6 tapis de 6 cm
- 2 tapis de 16 cm
- 1 mini-trampoline open-end
- 1 tremplin Reuter rembourré
- 1 bac à magnésie avec cubes de magnésie (quantité selon utilisation)
- 2 bancs
- 5 tables
- 5 chaises

Barres scolaires (C5)

- 1 barre asymétrique scolaire avec planche au sol
- 6 tapis de 6cm
- 2 tapis de 16 cm
- 1 mini trampoline open-end
- 1 tremplin Reuther rembourré
- 1 conteneur à magnésie plus cubes de magnésie (quantité selon nécessité)
- 2 bancs
- 2 tables
- 5 chaises

Direction des concours

- 1 podium surélevé pour la direction des concours 4x10m
- 6 tables
- 12 chaises
- 1 micro avec stands
- 2 micros radio
- 1 installation de musique/haut-parleur (CD et USB et raccordement pour ordinateur portable)